



4^e Conférence mondiale sur l'allaitement 4th World Breastfeeding Conference (WBC4)

Appel à action

Le Caire, Egypte, 12 -14 mars 2023

La 4^e Conférence mondiale sur l'allaitement d'IBFAN a eu lieu immédiatement après la plus grande pandémie à laquelle l'humanité ait été confrontée au cours des cent dernières années et à un moment où la planète est confrontée à une grave crise climatique qui, associée à une pollution croissante, provoque l'extinction de milliers d'espèces végétales et animales et menace la continuité même de l'espèce humaine.

Dans ce contexte, les mêmes intérêts économiques à l'origine de la catastrophe environnementale encouragent également la prolifération de systèmes alimentaires prédateurs qui aggravent les inégalités sociales. Ces systèmes alimentaires encouragent également les modes de vie malsains qui sont à l'origine d'une grave épidémie d'obésité et de maladies chroniques.

Comme si cela ne suffisait pas, la WBC4 s'est déroulée à un moment où les guerres se sont multipliées à travers le monde, entraînant une intensification des tensions politico-militaires mondiales et la réapparition de l'ombre menaçante d'une confrontation nucléaire.

Abordant ces menaces du point de vue des enfants et de leurs familles, la WBC4 a souligné la valeur unique de l'allaitement en tant que ressource pour analyser, prévenir, contrecarrer et atténuer de nombreux effets de la crise à laquelle l'humanité est confrontée. La WBC4 a reconnu l'énorme contribution que les femmes qui allaitent apportent à leurs enfants, à la planète et à la paix.

En tant que pratique renouvelable et résiliente qui fournit de la nourriture, des soins et un soutien immunitaire et prévient la malnutrition sous toutes ses formes, l'allaitement contribue également à la prévention précoce de la violence et au développement et d'habitudes de consommation, d'attitudes et de comportements plus respectueux de l'environnement.

La WBC4 a permis à 450 participants de 30 pays de rencontrer et d'écouter 78 orateurs ayant une expérience et une connaissance approfondies de ces questions, d'obtenir des indications précieuses, des informations et même des outils d'action pour les temps particulièrement critiques que nous vivons.





L'appel à action du Caire

Nous, les participants à la quatrième Conférence mondiale sur l'allaitement qui se tenait au Caire du 12 au 14 mars 2023, apprécions l'opportunité d'apprendre les uns des autres et de comprendre les défis et les opportunités pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement dans les pays islamiques et dans tous les pays du monde.

A une époque où les taux de pauvreté, les disparités économiques, les conflits, les crises de réfugiés et la faim sont en augmentation, nous appelons tous nos partenaires à s'engager avec nous sur les actions suivantes :

1. Surveiller efficacement les contextes d'alimentation précoce pour détecter les violations du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions de l'AMS ou le respect de la législation nationale, si elle est plus stricte. Mettre fin à toute forme de commercialisation abusive des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants, y compris la promotion croisée et les nouvelles formes de marketing et de suivi numériques, en préconisant l'adoption de nouvelles résolutions de l'AMS pour combler les lacunes.
2. Renforcer la mise en pratique de l'initiative Hôpitaux amis des bébés (IHAB) et des dix conditions dans tous les services de maternité afin d'augmenter les taux d'allaitement, en donnant la priorité à l'éducation et à l'acquisition de compétences des professionnels de la santé en matière de protection, de promotion et de soutien de l'allaitement.
3. Adopter des cadres juridiques pour mettre fin à toute transformation commerciale et à tout commerce du lait maternel, tout en donnant la priorité à l'expansion des réseaux de banques de lait humain financés et gérés par des pouvoirs publics. Formuler une ligne directrice unifiée sur les systèmes de don de lait humain et des réglementations concernant les enfants adoptés, y compris, pour les pays islamiques, des normes islamiques.
4. Les gouvernements, les agences internationales et les organisations d'intérêt public devraient évaluer et surveiller les lacunes dans les politiques et programmes de protection, de promotion et de soutien de l'allaitement en utilisant les outils de l'Initiative mondiale sur les évolutions de l'allaitement (WBTi) tous les cinq ans et prendre des mesures pour combler les lacunes constatées par cet audit.
5. Face à la menace croissante de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, les plans d'intervention d'urgence doivent protéger et donner la priorité à l'allaitement et aux aliments complémentaires culturellement appropriés et peu transformés, en évitant les appels humanitaires simplistes qui font la promotion des produits commerciaux, en particulier des produits ultra-transformés.



6. Mettre fin à la commercialisation de l'alimentation complémentaire au détriment des aliments familiaux, en donnant la priorité à l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et à la poursuite de l'allaitement, en tant que première mesure de sécurité alimentaire pour les nourrissons et les jeunes enfants, ce qui est essentiel pour la mise en place de stratégies qui assurent une alimentation de base saine et durable.
7. Dans les situations d'urgence, il faut bannir les dons de produits alimentaires pour bébés par les industriels et les multinationales, faire respecter les directives des Nations Unies et assurer le suivi. Le financement public devrait être orienté vers le renforcement des capacités sur le terrain, la relactation et le soutien à l'allaitement.
8. Traiter le problème des taux élevés de césariennes dans les services de maternité et fournir un soutien qualifié, du peau-à-peau, et assurer l'initiation précoce de l'allaitement, en évitant la surmédicalisation de la période périnatale qui a un impact négatif sur l'allaitement.
9. Tous les pays doivent mettre en œuvre la Convention C183 de l'OIT et garantir la protection de la maternité, y compris le congé de maternité rémunéré dans l'emploi formel et informel. L'OIT doit inclure les droits de la maternité et l'accès au congé de maternité et au congé parental dans toutes les conventions et recommandations pertinentes actuelles et à venir, par exemple concernant l'apprentissage de qualité.
10. Les professionnels de la santé et leurs associations doivent respecter le Code international et les résolutions pertinentes de l'AMS et rejeter tout parrainage par les industries des aliments pour bébés, des biberons et des tire-laits.
11. Les gouvernements ainsi que les agences des Nations Unies devraient adopter des garanties rigoureuses et efficaces en matière de conflits d'intérêts et de transparence pour mettre fin au lobbying néfaste de l'industrie des produits alimentaires pour bébés et assurer que les politiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, les réglementations en matière de sécurité alimentaire et les systèmes de contrôle soient à l'abri de toute influence commerciale.
12. Promouvoir des actions de prévention de la violence dès la naissance, l'allaitement étant le pilier des actions visant à stimuler le développement de l'empathie et de la compassion.

Traduction par GIFA Suisse et BLL-IBFAN Luxembourg, 10 mai 2023